

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Jean-Louis AYMAR, Philippe CHABUT, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Marthe LAVAISSIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Jérémy VAISSIERE.

Absents excusés : David AYMAR, Séverine LAGARRIGUE, Philippe PUECH.

Représentés : Emmanuel BILLOT par Marthe LAVAISSIERE, Carole PUECH par Benoît ESPEYSSE.

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance :

-Mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue du Salamidou et de la rue du Baillage – Choix de l'entreprise.

-Vente du Presbytère de Mourjou-Autorisation donnée au Maire de confier la procédure de mise en vente en ligne au Notaire ayant réalisé l'estimation.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 AVRIL 2022

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 09 avril 2022. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1-COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que le bâtiment de la Gendarmerie de Calvinet a été retenu dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition énergétique (CRTE) et du Plan de Rénovation énergétique des Bâtiments (PREB) porté, sur le territoire, par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne et ce pour l'année 2023.

2-CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE ET D'UNE MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES AGEES (MARPA)-Convention pour mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Monsieur le Maire présente la proposition de Cantal Ingénierie et Territoires de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour le projet de construction d'une école primaire et d'une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA). Il indique que cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concerne la phase « Faisabilité-Programmation ».

RA BE AD DS SC AP JL

EB MA SV AIV CL

JML

JFA

La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée comprend la phase de définition des besoins : étude de faisabilité, appui au Maître d'ouvrage dans les choix stratégiques, établissement du programme de l'opération.

Montant de la prestation HT : 4 400,04 €

TVA 880.01€

TTC 5 280.05 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-Accepte cette prestation et charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante avec Cantal Ingénierie et Territoires.

3-AVENANT AU MARCHE DE RESTAURATION DE L'EGLISE ST-MEDARD DE MOURJOU-Lot n°4 -Serrurerie.

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Médard de Mourjou, le lot n°4 : Serrurerie doit faire l'objet d'un avenant.

Après présentation des modalités de l'avenant faite par monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise titulaire du lot concerné, en application de la délibération du Conseil municipal n° DE_2020_01 du 13 décembre 2019 attribuant le marché pour le lot n°4 à l'entreprise SARL C2M,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide ;

-De conclure l'avenant suivant :

Lot n°4 : Serrurerie - Avenant n°1 : moins-value d'un montant de 1 573.04 € H.T correspondant à la modification des travaux réalisés par rapport à ceux initialement prévus.

Attributaire : SARL C2M

Adresse : ZA Laborie -15600 MAURS

Marché initial – Montant : 4 199.73 € H.T

Avenant n°1 objet de la présente délibération : moins-value de 1 573.04 € H.T

Nouveau montant du marché : 2 626.69 € H.T

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents nécessaires.

Ry BR DS SC AJU
EB AD MA SV AP EL PL
JMV
Fry

4-EMPIERREMENT DU CHEMIN D'ACCES AU MOULIN DE GLEYAL-Validation du devis

Monsieur Jérémy VAISSIERE sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire indique que le nouveau propriétaire du Moulin de Gleyal a sollicité la commune pour une réfection de la partie communale du chemin d'accès au Moulin. Le chemin est endommagé et il est nécessaire d'élaguer ses abords et de le renforcer.

Le devis proposé par l'entreprise VAISSIERE TP s'élève à 5 988.00 € H.T., il comprend la préparation du chantier, le décapage du chemin et l'empierrement des parties endommagées.

Monsieur le Maire propose de valider le devis proposé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE le devis proposé par l'entreprise VAISSIERE TP, d'un montant de 5 988.00 € H.T pour les travaux de réfection du chemin d'accès au Moulin de Gleyal.

-AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

5-VOIRIE 2022- Choix du devis pour travaux d'élagage

Il est proposé de réaliser les travaux d'élagage le long des voies communales concernées par le programme de voirie 2022. Sur les deux devis demandés un seul a été reçu. Après discussion il est décidé de valider le principe de l'élagage sur les voies communales retenues au programme de voirie 2022, à hauteur de 7 000.00 € H.T. suivant le montant du devis reçu.

6- PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2022 – Autorisation donnée à Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) de consulter les entreprises.

Monsieur le Maire rappelle la réunion de la "Commission Voirie", qui s'est déroulée en présence de monsieur RONGIER de l'Agence départementale Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) pour la finalisation de l'estimatif prévisionnel des travaux pour l'année 2022.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'estimatif proposé par CIT. Après discussion l'assemblée propose de le compléter par les travaux de voirie non achevés sur les voies communales du BOS et de BARBANCE.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'agence départementale CIT à consulter les entreprises sur la base de l'estimation réalisée.

Vu la délibération DE_2021_91 prise en séance du Conseil municipal du 26 novembre 2021, autorisant la signature d'une Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage entre la commune de PUYCAPEL et Cantal Ingénierie et Territoires.

Vu l'estimation des travaux prévisionnels, relative au renforcement et à l'assainissement de la voirie communale, pour l'année 2022,

RH DF DS SC AIU EL
AD EB MA JV AP JMC PL

[Signature]

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 14 voix pour et 1 abstention,

- AUTORISE l'agence départementale CIT à consulter les entreprises.

7-VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION A N° 336 à Monsieur et Madame Vincent CROS-Désignation du Notaire représentant la commune

Monsieur le Maire rappelle que la société de géomètres ALLO & CLAVEIROLE a été missionnée afin d'établir un plan de division de la parcelle cadastrée section A n°336, en vue de sa vente à monsieur et madame Vincent CROS.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à désigner la SELARL Jean-Marie HENRI & Anaïs MANHES-BLONDEAU, Notaires, afin d'assister la commune dans la procédure de vente.

Où cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner la SELARL Jean-Marie HENRI & Anaïs MANHES-BLONDEAU, Notaires, afin d'assister la commune dans la procédure de vente.

8- VENTE DU PRESBYTERE DE MOURJOU- Mission confiée à Maître Jean-Marie HENRI, Notaire pour la vente interactive du bien

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2022_07 du 4 février 2022, le Conseil municipal a approuvé la mise en vente du presbytère de Mourjou et l'a autorisé à se rapprocher du Pôle d'évaluation domaniale ou d'un Notaire, afin d'obtenir une estimation de la valeur de ce bien.

Le Pôle d'évaluation domaniale ne réalisant plus d'estimations, uniquement pour certaines communes et pour certains biens, il s'est rapproché de Maître Jean-Marie HENRI.

Il fait part à l'assemblée de l'avis de valeur proposé et suggère de le missionner pour la vente du presbytère, à savoir les parcelles cadastrées section 136 B, numéros 0336 et 0337, d'une contenance totale de 6 a et 82 ca, étant précisé que la commune ne vend pas le garage.

Afin de valoriser au mieux cette vente, il propose de recourir à une vente interactive, à savoir une mise aux enchères en ligne à partir d'un prix minimum, cette procédure étant mise en œuvre par Maître Jean-Marie HENRI.

Cette procédure garantit la neutralité de la commune.

Elle suppose une information préalable, notamment des administrés de PUYCAPEL, et la possibilité de faire des visites sur place.

Où cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de confier à Maître Jean-Marie HENRI, Notaire, la vente des parcelles cadastrées section 136 B, numéros 0336 et 0337, d'une contenance totale de 6 a et 82 ca, selon les modalités de la vente interactive,
- de fixer la mise à prix à l'estimation haute de l'avis de valeur, à savoir 80 000 €.
- d'élaborer conjointement avec Maître Jean-Marie HENRI, les modalités de publicité préalables à la vente.

PM
CB
BF
MA
AD
SV
DS
AJL
SC
AJL
AF
C
JUL
FL

FD

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer les mandats et autres actes.

9-INFORMATIONS DIVERSES

CONVENTION SAFER- Attribution des lots

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courriel de la SAFER présentant l'attribution des parcelles appartenant à la commune, mises en location suivant convention de mise à disposition. Sur les 6 demandes reçues, 5 ont été retenues. Il souligne que les requêtes de la commune ont bien été prises en compte : les parcelles ont été attribuées à des exploitants agricoles de la commune de manière équitable.

Visite de la MARPA de Saint-Yorre

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu de la visite de la MARPA de la ville de Saint-Yorre sera mis en ligne sur le site du Conseil.

Il rappelle brièvement le concept de ce type de structure. Il s'agit d'une structure non médicalisée permettant aux résidents de vivre dans un cadre de vie sécurisé avec de nombreux services pour les seniors, adaptés aux besoins quotidiens de chacun. Les résidents ont leur propre logement, avec un accès à de nombreux services laissés au libre choix du résident : restauration collective, blanchisserie, ménage, service d'accompagnement dans les activités du quotidien, animations. Un contrat est conclu entre la direction de la MARPA, les résidents et leur famille qui fixe les modalités financières et pratiques de l'accueil dans la résidence. Un service d'accueil des proches est également mis en place afin de leur permettre de s'impliquer dans la vie de la MARPA.

Il souligne que la rencontre avec la Directrice de l'établissement et avec les résidents a été très positive. Cela a permis de bénéficier d'un retour d'expérience, préalable indispensable à la réalisation du projet sur la commune.

Une prochaine visite est programmée à Loudes en Haute-Loire. La date n'est pas encore connue.

Programme EAU et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que suite à la convention conclue entre la Commune et Cantal Ingénierie et Territoires dont l'objet concerne le diagnostic d'assainissement collectif de Mourjou, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux de Calvinet, le diagnostic complémentaire pour Calvinet et si besoin la révision du zonage d'assainissement, le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en cours et que le délai de la consultation est de 3 semaines.

RM B1/2 AD DS SC AP JML
EB MA 3V ALU CL ML
JMJ

Ordures Ménagères

Mesdames Carole PUECH et Marthe LAVAISSIERE ont répertorié les différents emplacements pour l'implantation des PAV sur l'ensemble de la commune. Monsieur Michel FEL, en charge de la commission « Déchets » au sein de la communauté de communes s'est déplacé dans la commune, pour les rencontrer, afin de valider les emplacements proposés.

Une réunion s'est ensuite tenue à Maurs le 25 avril 2022, où étaient conviés les représentants des différentes communes de la châtaigneraie pour le secteur de Maurs, afin d'établir la disposition définitive des PAV et de présenter le circuit de la nouvelle collecte.

Comptage des véhicules

Monsieur le Maire présente le bilan du comptage des véhicules mis en place par le Conseil départemental, à la demande de la commune de PUYCAPEL sur la Traverse et sur la RD19. Ce bilan indique qu'il passe 10 fois plus de véhicules sur la traverse que sur la D19. Ce bilan servira de base pour une éventuelle négociation avec le Conseil département pour un échange de domanialité.

Atelier Farine

Le terrassement a été réalisé. Le début des travaux est prévu le 16 mai.

Piscine de l'Estanquiol

La date d'ouverture est fixée au vendredi 1^{er} juillet.

Activité commerciale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'installation d'une coiffeuse dans la commune, madame Noémie MAGNES. L'ouverture est prévue début septembre. Il indique également qu'à compter du 1^{er} juin, un camion « Boucherie-Traiteur » sera présent sur la place Jean de Bonnefon les mercredis après-midis de 13h30 à 16h30. Il s'agit de la boucherie « DEJOU » de Saint-Mamet.

Extension de l'Usine INTERLAB

Madame Marthe LAVAISSIERE rappelle à l'assemblée la nécessité de dévoiement d'une canalisation dans le cadre des travaux d'extension de l'Usine INTERLAB. Une partie de ces travaux est à la charge de la commune : la pose des canalisations et le raccordement. Suite à la réunion qui s'est déroulée sur place le 11 mai avec monsieur TEK pour INTERLAB et les élus de la commune, un devis a été établi par l'entreprise SEVIGNE à la demande de monsieur TEK pour l'ensemble des travaux : réalisation de la tranchée et pose des canalisations et raccordement.

Ce devis est présenté à l'assemblée qui, après examen, considère que le prix unitaire de fourniture et de pose des tuyaux est excessif et propose d'étudier la possibilité d'achat des fournitures directement par la commune et de faire réaliser les travaux par les cantonniers. Il est décidé de recontacter monsieur TEK à ce sujet.

RM B2 AD DS SC AJU AP JMC PL
EB MA SV eu
Gid

Fête de la Nature

Monsieur Sébastien COUDERC informe le Conseil que dans la cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, la commune de PUYCAPEL participe pour la première fois à la « Fête de la Nature », évènement National, en proposant 9 animations variées au cours du week-end des 21 et 22 mai.

Il indique que cette participation a donné lieu à l'édition d'un livret d'informations détaillant les manifestations prévues, diffusé à 400 exemplaires. Il souligne que sur les 9 animations prévues, 6 ont été labellisées et une d'entre elles fait partie de la sélection des coups de cœurs nationaux.

Agenda

Cheminement RD66 : une réunion est fixée au 23 mai à 18h30 en mairie de Calvinet avec monsieur Cyril VIDAL, maître d'œuvre, pour une mise à jour des devis.

Abords de l'école de Mourjou : une réunion est envisagée le 20 mai.

La séance est levée à 23h20

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 03 juin 2022 à 20h30.



